

le Vincentien

Magazine municipal #53 juillet 2024



ATTENTION VOUS
ÊTES FILMÉS
Page 2

CULTURE
POUR TOUS
Page 6

AUTORISATION
D'URBANISME
Page 10

SOMMAIRE

■ Édito	P.3
■ Histoire de Buglose	P.4
■ Culture	P.6
■ Conseil municipal des jeunes	P.8
■ Autorisation d'urbanisme	P.10
■ Vie associative	P.12
■ Expression politique	P.14
■ Agenda	P.15



JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL, # 53

Tirage : 1 700 exemplaires.

Directeur de la publication : Henri Bédât.

Dépôt légal : à parution.

Réalisation : Caractères, Saint-Paul-lès-Dax.

Crédit photo (sauf mention particulière) : mairie de Saint-Vincent-de-Paul, Nicolas Darracq.

La Commune de Saint-Vincent-de-Paul a fait le choix d'une communication écoresponsable. Ce document a été réalisé avec des encres végétales, sur du papier PEFC par une imprimerie "Imprim'vert".



JOURNÉE CITOYENNE

La quatrième édition de la journée citoyenne pour le ramassage des déchets sur notre territoire communal a pu se dérouler normalement malgré une météo incertaine. La plage horaire a été réduite à la matinée (8h00 à 12h00) et les viennoiseries ainsi que les boissons chaudes et froides attendaient tous les participants. Olivier Belly, ambassadeur du développement durable à la CAGD était une nouvelle fois dans la partie logistique en apportant gants, sacs à déchets, gilets jaunes pour les enfants et des kakemonos rappelant les consignes de tri et le respect de la nature mais aussi en fournissant une benne géante pour la collecte de tous les déchets apportés.

Comme chaque année, à la première heure, nos amis chasseurs de l'ACCA (la seule association à répondre à l'invitation envoyée par la mairie à toutes les associations de la commune) sont venus en nombre avec tous leurs équipements (4x4, remorques, talkie-walkies) pour ratisser les zones nord (pinède) et la zone Sud (Barthes) à la demande de Bernard Etienne, conseiller municipal en charge de l'accueil des bénévoles.

Par la suite sont venues des familles avec enfants (de 6 à 14 ans), accueillies par Nathalie Hourquet, conseillère municipale venue prêter « main forte » et qui les a orientées vers les zones et chemins encore disponibles.

Ainsi, près de 50% du territoire communal a pu être visité générant plusieurs centaines de kilos de déchets. Cyrille Fournet (Adjoint au Maire) et Michel Seiracq (Conseiller municipal), à bord du camion plateau communal, se sont chargés de la collecte des sacs laissés et signalés par les ramasseurs sur le bord des routes et des chemins mais également des déchets de taille plus importante. A leur retour, les bénévoles étaient invités à exprimer leur ressenti sur cette opération de nettoyage. Il en ressort que l'organisation de la journée citoyenne pour le ramassage des déchets est très appréciée et que si la commune paraît moins polluée par les gros déchets, il n'en reste pas moins de bouteilles, canettes, emballages de nourriture à emporter, mégots de cigarettes à ramasser. Cela dénote que les incivilités perdurent pour une minorité de gens qui restent encore trop éloignés du respect de la nature et de l'environnement.



AUTEURS D'INCIVILITÉS, ATTENTION VOUS ÊTES FILMÉS!

Le site de la Glacière est équipé depuis quelques mois d'un portail dont la fermeture est programmée à 19 ou 22 heures selon les périodes. Si par le plus grand des hasards, toute personne ayant dépassé l'horaire... inutile de démonter les barrières en bois... comme cela a été le cas récemment (photos ci-contre) dégradant le travail accompli par les employés communaux pour préserver le site, évitant ainsi toutes manifestations non autorisées à partir de 22 heures du 1^{er} avril au 31 octobre et 19 heures du 1^{er} novembre au 31 mars.

En effet, un numéro de téléphone est mis à votre disposition. Il suffit de le composer et le portail peut être ouvert à distance par l'un des élus « d'astreinte » de la commune qui aura accès également à une vue sur l'ensemble du site.

Inutile de rappeler que toute infraction sera dorénavant passible d'une amende ou de poursuites si ces règles élémentaires de respect ne sont pas appliquées.



UN ÉTÉ RICHE EN EMOTIONS



Comment ne pas évoquer les jeux olympiques de Paris !

Le monde entier aura les regards tournés vers la France, tout le monde retiendra son souffle au fil des épreuves dans l'attente de médailles : il y aura beaucoup de joie mais certainement des déceptions face à l'échec .

Je suis heureux que nous puissions offrir à 30 jeunes privilégiés de l'Espace jeunes de la Commune un séjour sur Paris à l'occasion des Jeux : les 5 animateurs accompagnants ont monté un programme qui alliera culture avec des visites de monuments et sport avec le

spectacle d'épreuves olympiques .

Sur le plan des animations locales, l'été sera dans la lignée des précédents : fêtes locales, 14 juillet, escale à la Glacière, repas de la chasse, autant d'occasions de sortir, d'aller vers les autres.

Il y en aura pour tous les goûts et toutes les bourses.

Et n'hésitez pas à vous appliquer la devise du Baron Pierre De Coubertin : "L'essentiel est de participer."

Vous trouverez quelques nouveautés dans ce numéro du Vincentien :

- Des informations pratiques avec le nouveau parking des fêtes de Dax.
- Une page sur l'histoire officielle locale à découvrir ou redécouvrir, écrite suite aux recherches effectuées à la demande de la Préfecture et réalisées par un historien.
- Des informations règlementaires avec l'ensemble des procédures à respecter en matière d'urbanisme : il est important de se renseigner avant tout projet pour éviter les sanctions administratives prévues .
- Une nouvelle tribune pour l'opposition municipale suite à sa scission.

Bonne lecture à tous.

Henri Bédât
Maire

Vice-président du Conseil départemental

AUDITION CLARINETTE

Le mercredi 19 juin à 18h à la salle des mariages de Saint-Vincent-de-Paul, lumière tamisée, a eu lieu l'audition de la classe de clarinette. Sur proposition de leur professeur Anne Marie Meurisse nous avons pu assister à un moment musical poétique, menant à la réflexion, liant musiques et textes contés par la voix de Effix Huvet et projetés à l'image par Yves Laulom, directeur de l'école municipale de musique. Au piano Hélène Laffargue et aux percussions Ethan Darracq ont accompagné l'ensemble. Solistes, duos, trios, quatuors ont embelli l'histoire pour finir tous ensemble avec un final musical tout en légèreté et bienveillance. Toute la logistique matérielle a été gérée par Bernard Etienne, élu et délégué à l'école de musique.

Rendez-vous l'année prochaine pour un nouveau moment de partage et de découverte.



BUGLOSE EST UN HAMEAU DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

En 2021, la commune de Saint-Vincent-de-Paul a souhaité engager le regroupement entre les registres d'État civil du quartier de Buglose et les siens. Travaux de Kévin Laussu, historien de l'art.

Les diverses démarches effectuées auprès de l'administration, notamment l'INSEE et le tribunal de Dax, ont conduit les représentants de la commune à rechercher une ordonnance royale émise en 1828 qui pourrait avoir un lien avec Buglose. Le tribunal a demandé également que soit retrouvé ce document pour vérifier si aucune annexe ne s'opposait à cette fusion.

La commune souhaiterait ainsi savoir :

1 Quelles dispositions sont énoncées dans cette ordonnance royale ?

2 Depuis quand l'état civil de Buglose est-il dissocié de celui de la commune de Saint-Vincent-de-Paul ?

I - Recherche et analyse de l'ordonnance royale de 1828

Dans un premier temps, mon enquête s'est portée sur la recherche de l'ordonnance royale de 1828. N'ayant pour seule référence que l'année, je me suis orienté vers les registres des délibérations du Conseil municipal.

Le registre de 1828 conservé aux Archives départementales des Landes (E dépôt 283/1D4) fait effectivement état, à la date du 19 décembre 1828, d'une ordonnance royale relative à la commune de Pouy (ancien nom de Saint-Vincent-de-Paul), communiquée par le sous-préfet de Dax le 18 décembre 1828. Elle fait suite à un événement survenu quelques mois plus tôt : Sur l'invitation du chevalier de Caunan, préfet des Landes, la duchesse de Berry fut conviée à fonder à Peyrehorade un hôpital d'incurables en l'honneur de saint Vincent. Apprenant cette nouvelle, le maire de Pouy, selon ses dires, trouva « qu'il était convenable de saisir cette circonstance mémorable pour exprimer le sentiment dont le conseil est pénétré pour ce grand saint et pour les bontés de l'auguste mère du nouvel Henry. » (Délib. CM 1828, F°126) Considérant que si la duchesse de Berry avait daigné « honorer la mémoire du grand saint et du grand homme qui est né parmi nous » (Délib. CM 1828, F°126), dit-il, il serait judicieux de donner son nom à la commune où il a vu le jour. Dans une délibération prise le 28 octobre 1828, lors d'une séance extraordinaire, l'élu soumit l'idée à ses conseillers en argumentant que la commune se doit « non seulement [de] témoigner [sa] profonde et respectueuse reconnaissance pour ce bienfait, mais encore [de] faire éclater toute [sa] vénération pour saint Vincent de Paul. » (Délib. CM 1828, F°126). Il demanda ainsi officiellement :

1° - « Que la commune de Pouy où Saint Vincent de Paul a pris naissance le mardi d'après Pâques l'an mil cinq cent soixante seize soit autorisée à prendre le nom de commune de Saint-Vincent-de-Paul. »

2° - « Que la présente délibération soit adressée par le sous-préfet au préfet avec prière de la transmettre à Monsieur le ministre de l'Intérieur en sollicitant des bontés de son excellence l'accomplissement des formalités nécessaires pour obtenir la faveur qui est l'objet de ladite délibération. » (Délib. CM 1828, F°126). C'est suite à cette demande que sera produite cette fameuse ordonnance royale (Délib. CM 1828, F°227)

que je retranscris intégralement ci-dessous. « Charles, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre. À tous ceux que ces présentes verront, salut sur le rapport de notre Ministre d'État au département de l'Intérieur. Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit.

Art 1^{er}-La commune de Pouy, arrondissement de Dax, département des Landes, prendra à l'avenir le nom de Saint-Vincent-de-Paul.

Art 2 - Notre Garde des Sceaux, ministre de la Justice et nos ministres secrétaires d'État de l'Intérieur et des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente ordonnance. Donné en notre château des Tuileries le 3 décembre de l'an de grâce mil huit cent vingt huit et de notre règne le 5^e. Signé Charles etc. ».La découverte de ce document a permis d'établir qu'il n'avait aucun lien direct avec le Hameau de Buglose et donc qu'il ne s'opposait nullement à la fusion de son état civil avec celui de la commune de Saint-Vincent-de-Paul.

II - Origine de l'état civil de Buglose

N'ayant pu établir pourquoi, ni à partir de quand, cette distinction fut opérée, j'ai voulu pousser mon investigation plus en avant en m'intéressant à l'histoire du Hameau de Buglose. Il existe dans les archives communales une liasse dédiée à ce quartier et faisant état de différents projets d'érection en commune autonome.

II.1 - Origines du Hameau de Buglose

Buglose est un hameau qui, depuis la création du département et des communes (1790), a toujours fait partie de celle de Pouy, devenue Saint-Vincent-de-Paul. Il s'est peu à peu développé pour former un quartier puis un petit bourg. Sans remonter bien haut, au XIX^e siècle, les archives de la commune nous montrent que Buglose comptait un groupe de sept à huit maisons disséminées dans la lande déserte, distantes entre elles d'une centaine de mètres. En 1706, la Congrégation des Lazaristes vint s'établir à Buglose. La paroisse de Poy leur concéda un terrain sur lequel fut construit une chapelle. Le 30 juin 1715, les Lazaristes achetèrent la baronnie de Pouy à l'écuyer Pierre de Bonnet, puis la cure l'année suivante. Or, le lieu où ils habitaient était de si peu d'importance que, malgré leurs deux acquisitions prometteuses, Buglose ne devint jamais de leur temps le siège d'une paroisse. Il ne leur était permis de célébrer un mariage dans la chapelle qu'avec la permission de l'Évêque de Dax. Quant aux actes de la vie civile, quoiqu'à cette époque les chemins fussent à peine tracés, c'est toujours à Poy (ou Pouy) qu'ils étaient passés. Lors de la révision des limites des communes, vers 1805, c'est celle de Pouy qui a borné avec les communes de Pontonx, Laluque et Gourbera. Il n'est point fait mention de la déclinaison d'un territoire spécial à Buglose. D'ailleurs, ce n'est que vers 1846 que le nom de Buglose commença à être employé couramment dans le public et même dans les textes. L'année suivante fut créée la paroisse de Buglose avec un premier curé : Antoine Lamaison. La séparation n'eut lieu que pour les intérêts religieux et point les actes civils. Il ne fut créé aucune section au sens juridique.

Buglose et son pèlerinage connurent surtout un véritable essor après le couronnement de la statue de la Vierge. Celui-ci fit l'objet d'une importante cérémonie, le 9 septembre 1866, en présence du cardinal Donnet qui avait déjà présidé l'inauguration du Berceau de saint Vincent de Paul, en avril 1864.

II.2 - 1890-1892 : Première tentative d'indépendance du hameau de Buglose

■ La pétition

Le 31 décembre 1890, un certain nombre d'habitants du hameau de Buglose adressèrent une pétition au préfet des Landes pour solliciter la possibilité d'ériger leur quartier « en commune distincte et séparée [...] de Saint-Vincent-de-Paul ». (Délib. CM 1892, F°218). Les motifs avancés sont les suivants :

1 Le Hameau de Buglose est très éloigné de Saint-Vincent-de-Paul, ce qui nuit à l'accomplissement des actes de la vie civile et politique des habitants et des citoyens.

2 Il possède un revenu annuel de 6 800 frs et qu'avec les impôts communaux ses ressources pourraient atteindre 8 000 frs environ.

3 Il possède sa propre église paroissiale, un cimetière et une école publique.

4 Il est traversé par un chemin de grande communication et un réseau complet de chemins vicinaux.

5 Le nombre d'habitants du hameau (452) et celui des électeurs sont plus élevés que dans 55 communes du département.

6 Le quartier forme un bourg qui comprend un certain nombre de petits commerçants patentés.

7 Ses habitants ne sont représentés que par trois conseillers dont les propositions seraient systématiquement méconnues par rapport aux 16 élus de Saint-Vincent-de-Paul. Cette pétition tend à démontrer que les revendications des habitants de Buglose ne peuvent dans ces conditions être entendues au conseil municipal. Elle s'appuie sur l'exemple du pont que l'on envisage de construire sur l'Adour, dont la dépense de 300 000 frs serait couverte par la vente de pins situés sur le territoire de la « section » de Buglose (ce qui la priverait des richesses naturelles qui lui appartiennent). Cette pétition portait 56 signatures et 37 croix (qui auraient été inscrites par les habitants ne sachant pas signer) soit 93 adhérents (certains ne sont pas électeurs dans la commune).

■ La contre-pétition

Quelques mois plus tard, une contre-pétition fut mise en circulation pour protester contre la séparation du hameau de la commune. Fait étonnant, ce document est signé par des habitants ayant déjà adhéré à la pétition. Certains reconnaissent en effet « avoir signé la première pétition [pour demander] l'érection d'une section de vote et à la nomination d'un adjoint spécialement affecté au hameau de Buglose. » (Delib. CM 1892, F°220). Cette contre-pétition comptabilisait 47 signatures et 19 croix soit 66 adhérents (certains d'entre eux ne sont également pas électeurs dans la commune).

■ **L'enquête**

La loi du 5 mars 1884 stipule que si un tiers des électeurs d'une section saisissent le préfet pour demander l'indépendance d'une partie d'une commune, une enquête doit être ordonnée. Par arrêté du 11 août 1892, le préfet des Landes déclencha l'enquête. Les archives relatent que cette consultation était devenue nécessaire car « cette question aurait soulevé une telle passion, tant parmi ceux qui réclamaient la séparation que parmi les partisans du statu quo, qu'il devenait indispensable de démêler la vérité du milieu de la confusion que présentaient la pétition et la contre-pétition portant toutes deux un si grand nombre de signatures. » (Délib. CM 1892, F°221). L'enquête, qui s'est tenue le 4 décembre 1892 à la mairie de Saint-Vincent-de-Paul, fut diligentée par Alexandre Duverger, conservateur du musée de Dax. 306 personnes se sont présentées ; 57 étaient originaires du hameau de Buglose. 279 dont 31 de Buglose étaient contre le projet de séparation, 27 dont 26 habitants de Buglose étaient pour. De même, sur ces 306 habitants, 280 étaient contre tandis que 26 étaient favorables à la nomination d'un adjoint spécial pour s'occuper de l'état civil à Buglose. L'enquête conclua donc au maintien du statu quo. Elle retient que « la pétition séparatiste » a été rédigée par « quelques habitants de Buglose qui cherchent à la vérité, plutôt à satisfaire leur amour-propre et leur ambition, qu'à sauvegarder les véritables intérêts généraux de leur quartier ». (Délib. CM 1892, F°229). Le préfet des Landes, motivé par « des raisons de haute prudence », suspendit définitivement la procédure commencée car en effet « cette question a passionné très vivement l'opinion dans la commune de Saint-Vincent-de-Paul et produit des divisions regrettables au hameau de Buglose. Procéder à la nomination d'une commission syndicale, appeler les conseils de la commune, de l'arrondissement et du département à délibérer, ce serait surexciter encore les passions, accentuer les divisions, provoquer une guerre intestine entre les habitants du hameau. » (Délib. CM 1892, F°222). Les conclusions de cette enquête sont validées par le conseil municipal le 19 juin 1892.

■ **Il.3 - 1895 : La création d'un état civil propre à Buglose : une doléance acceptée par la commune**

Bien qu'elle se solda par un maintien du statu quo, « l'affaire de Buglose » eut le mérite de montrer à la municipalité que « le sentiment de la population toute entière s'est manifesté clairement sur la question de la nomination d'un adjoint spécial à Buglose ». (Délib. CM 1894, F°255). En dépit des oppositions et des débats, cette proposition formulée par les pétitionnaires fut retenue. Le 3 juin 1894, à la demande de la mairie, le préfet des Landes autorisa la tenue d'une nouvelle enquête le 29 juillet 1894, diligentée par le commissaire-enquêteur Castets. Ce jour-là, sur les 116 électeurs, de Buglose, 17 habitants - dont un non-inscrit - se prononcèrent en faveur de la création de ce poste (les 88 autres électeurs qui n'ont pas exprimé leur opposition, sont jugés favorables au projet). Considérant qu'à l'issue de cette enquête seulement 14 électeurs de Buglose sur 116 ont exprimé leur opposition, le commissaire conclut favorablement à la nomination de cet adjoint. Le 9 septembre 1894, deux ans après « l'affaire de Buglose », le conseil

municipal prie le préfet de faire le nécessaire pour autoriser la création du poste. Après autorisation, la commune peut procéder le 24 février 1895 à l'élection de l'adjoint spécial de Buglose. Par 15 voix contre 1, le conseiller municipal Jean Quillacq est élu. Il sera ainsi le tout premier officier d'état civil détaché à Buglose qui aura en charge l'exécution des lois et des règlements de police de cette partie de la commune. Le 19 octobre 1895 est célébré en la salle publique de la mairie le premier mariage porté sur l'état civil de la section de Buglose (le terme tant décrit sera finalement retenu). L'union sera célébrée entre Jeanti Dargelosse, tanneur, de Buglose, et Marie Carrère, ménagère, d'Orist.

■ **Il.4 - Deux nouvelles tentatives d'autonomie**

■ **1923-1924 : Seconde pétition**

Près de trente ans se sont écoulés. Le 30 avril 1923, une nouvelle pétition séparatiste, dirigée par des habitants du hameau, est adressée à la mairie. Les motifs invoqués sont quasiment les mêmes qu'en 1890 à ceci près que l'accent est mis davantage sur la question des forêts de pins qui se trouveraient sur le secteur de Buglose et que les séparatistes revendiquent sur un plan de délimitation qu'ils ont adressé à la mairie. Selon ce document, Buglose récupérerait 4/5e des forêts communes (508 hectares sur 803), ce qui priverait Saint-Vincent-de-Paul d'importants revenus. Pour rappel historique, ces pins furent plantés sous la houlette de l'ingénieur H. Crouzet entre 1860 et 1863, dans le but d'assainir les marécages stériles qui constituaient le quartier de Buglose. Ces travaux entrepris par la commune représentèrent une dépense considérable, justifiée alors par le désir de créer une nouvelle ressource qui permettrait aux générations futures d'augmenter les revenus de la cité. La pétition dactylographiée (cf : AM, D 3), qui porte 93 signatures et 9 croix (pour ceux ne sachant signer), met aussi l'accent sur les différences qui existeraient entre Saint-Vincent-de-Paul et Buglose. Ces différences s'observeraient du point de vue géographique (Saint-Vincent serait une « terre généreuse de la fertile Chalosse », Buglose, un « pays du pin » appartenant au « Marensin avec sa terre de sable ») ; économique (l'une exploite le chêne, l'autre, le pin) ; et des intérêts particuliers et collectifs (l'une est une paisible bourgade, l'autre est devenue avec son pèlerinage une destination internationale qui attire plus de 70 000 visiteurs chaque année en moyenne). Comme en 1892, cette pétition est prise très au sérieux par la préfecture qui accepte de lancer une consultation au bureau d'état civil de Buglose le 28 octobre et en mairie le 4 novembre 1923. Le même jour, une contre-pétition portée par les conseillers de Saint-Vincent-de-Paul réfractaires au projet est émise. Le commissaire-enquêteur nommé, François Mora, n'est autre que le maire de Narrosse. Depuis le début de la controverse, le conseiller général Raphaël Milliès-Lacroix est pris à partie, tout comme le commissaire-enquêteur Mora. Les deux camps, celui des séparatistes formés en « Commission syndicale » et celui des conseillers municipaux fidèles à la commune, s'investissent publiquement par mémoires imprimés interposés.

- mémoire séparatiste édité le 4 novembre 1923 et adressé au commissaire-enquêteur ;
- mémoire anti-séparatiste publié le 8 juin 1924 et intitulé « Avis motivé du conseil

municipal » ;
- tract édité par les séparatistes avant l'enquête publique ;
- tract de réponse édité par la mairie et intitulé « Aux habitants de Saint-Vincent-de-Paul » ;
- mémoire édité par les anti-séparatistes en juillet 1924, intitulé « Réponses aux arguments de la Commission syndicale ».
Cette abondante littérature fait ressortir dans son argumentaire de très intéressantes précisions historiques sur le développement de la commune, de sa population et de ses infrastructures. Dans ce climat délétère qui ravive les tensions de 1892, le commissaire-enquêteur Mora parvient à diligenter sa consultation citoyenne. Le résultat exprimé lors du référendum indique que sur les 688 votants, 117 sont favorables à l'indépendance (à l'exception d'un habitant de Saint-Vincent, tous sont de Buglose), contre 571 (dont 4 habitants de Buglose). L'issue de ce vote convint le commissaire-enquêteur de suggérer le maintien du statu quo. Une fois de plus, le préfet classe l'affaire sans suite.

■ **1952-1953 : Troisième et dernière pétition**

30 ans plus tard, la question de l'indépendance de Buglose revient à nouveau et pour une ultime fois au-devant des débats, sur l'initiative de quelques habitants. Le sous-préfet interpellé sollicite le conseil municipal pour savoir si le domaine de la Glacière serait rattaché à Saint-Vincent-de-Paul ou Buglose en cas d'autonomie du hameau. La commune déclare ne pouvoir répondre à cette question estimant « qu'elle est hostile au principe même d'érection du Hameau de Buglose en commune séparée ». (lettre du 1er juin 1952, AM, D3) Dans un courrier adressé à la commune le 2 mars 1953, le sous-préfet fait savoir que le ministre de l'Intérieur a refusé de donner suite au projet de détachement de Buglose. Cette décision jamais remise en cause à ce jour entérine le maintien du hameau dans le giron du territoire communale de Saint-Vincent-de-Paul.

Kévin Laussu
Historien de l'Art & médiateur de l'Architecture et du Patrimoine
Malaye ! Patrimoines, tous droits réservés,
20 août 2021



CULTURE ET CONVIVIALITÉ POUR TOUS

N'en déplaie au seul élu à avoir voté contre le budget de la régie événementielle, cette année encore, « Escale à la Glacière » va offrir un programme culturel et festif à destination de tous les publics, pour tous les goûts et en collaboration avec les associations vincentiennes qui sont parties prenantes avec des animations diverses et variées et qui auront plaisir à retrouver les habitants autour d'un verre de l'amitié au comptoir de leur buvette.

Le rôle de la régie événementielle municipale est de permettre au plus grand nombre d'accéder à tout type de culture. C'est aussi donner la possibilité de découvrir à moindre coût notre patrimoine culturel et festif, de se retrouver autour des valeurs de convivialité et du bien-vivre ensemble ! La cohésion sociale et humaine : la vraie vie d'une commune tout simplement.

Escale à la Glacière 2024 conserve ses rendez-vous phares :

Un marché gourmand et artisanal en nocturne, le vendredi 12 juillet, sera la première escale, gourmande, avec des artisans et des producteurs qui auront à cœur de vous faire découvrir ou déguster leurs spécialités sous la halle inaugurée en mai.

La deuxième escale se fera dans « l'Allegria » lors d'une soirée spectacle-cabaret du même nom, le samedi 13 juillet, avant le feu d'artifice tiré au-dessus de l'étang (programme quelque peu bousculé par la finale de l'euro 2024 le 14 juillet). La célébration nationale et le « barricot » républicain auront lieu le dimanche 14 juillet à midi.

La tradition landaise débarquera lors de la troisième escale, taurine, avec un concours de cocardes, le vendredi 19 juillet et une course landaise, le dimanche 21 juillet, qui verra nos acteurs locaux affronter du joli bétail. Ensuite, un week-end aux sonorités hispaniques marquera la quatrième escale, musicale, avec, le samedi 27 juillet, des danses sévillanes et deux concerts Gipsy, ainsi qu'une nouveauté : l'élection de notre première Miss Flamenca.

Le cinéma en plein air au théâtre de



Soirée cabaret.

verdure, rendez-vous attendu des familles, clôturera Escale à la Glacière 2024, le dimanche 28 juillet soir, après un pique-nique géant façon auberge espagnole, moment de convivialité à ne pas rater.

C'est l'été, c'est culturel et festif et la régie événementielle municipale sera au rendez-vous pour offrir des spectacles de qualité aux vincentiennes et vincentiens, avec

l'aide des associations présentes tout au long d'Escale à la Glacière.

La régie événementielle municipale remercie les 22 élus qui ont voté pour le budget afin de permettre aux habitants de la commune de profiter de ces rendez-vous et moments de convivialité.



UNE SAISON CULTURELLE APPRÉCIÉE

Retour sur la saison culturelle municipale 2023-2024, nouvelle proposition culturelle de la régie. Divers spectacles culturels de qualité, choisis par Jean-Claude Barrens, missionné pour la programmation, ont été proposés au public qui a globalement répondu présent.

C'est une pièce de théâtre de Claude Bourgens « Écrits des mots » qui a lancé cette première saison culturelle, en octobre. L'artiste Jean-Claude Fallet y mélangeait poésie, amour et humour. Les amoureux de l'occitan ont redécouvert ses origines avec le spectacle de Florant Mercadier « L'Occitanie pour les nuls ». Avant de terminer l'année 2023, l'artiste Cadijo a présenté un conte musical pour tous « Momo le petit Harmo ».

Un théâtre d'ombres et lumières « l'homme qui plantait des arbres » a illuminé de poésie le mois de février avec le Collectif Sac de Billes.

Le festival Chantons sous les Pins, en mars, nous a proposé

une programmation de qualité avec deux groupes : Le Faussaire avec ses chansons caustiques et charismatiques et le groupe « les Polis sont acoustiques » avec ses reprises réarrangées des grands noms français.

En avril, Sax'in Landes Quartet composé de quatre saxophonistes, a présenté un concert aux sonorités jazzy. C'est enfin par un spectacle de rue, burlesque, haut en couleurs, devant la bodega du Comité avec la compagnie « Les Passes Tressées » que s'est clôturée cette première édition pour laisser place aux animations estivales d'« Escale à la Glacière », le rendez-vous désormais incontournable de l'été sur le site de l'étang de la Glacière.



KARINE BIARNES

Présidente de la Régie
Événementielle Municipale



NICOLAS DARRACQ

Vice-président de la Régie
Événementielle Municipale



Quel bilan pour cette première saison ?

« La régie, c'est avant tout un petit groupe de personnes motivées, élus, membres d'associations ou tout simplement administrés de la commune, qui travaillent ensemble pour offrir aux Vincentiennes et Vincentiens des propositions culturelles variées pour tous. Leur présence est indispensable et il est très important de les remercier.

Nous sommes ravis de cette première édition de la saison culturelle vincentienne. Les spectacles y ont vraiment été de qualité, éclectiques et originaux. Le côté intimiste de la salle des mariages a vraiment permis au public d'être au contact des artistes et d'échanger avec eux.

Et la nouvelle saison 2024-2025 ?

Elle se prépare activement et nous pouvons déjà annoncer les premiers spectacles. Nous conservons notre chemin artistique avec de la musique, du théâtre et un spectacle adapté à tous même aux plus jeunes pour Noël.

À noter :

Dimanche 13 octobre : Otxo Duo (occitan/basque).

Samedi 16 novembre : Théâtre du vide-poche « Don Quichotte », tout public.

Dimanche 15 décembre : Conte pour enfants « 1,2,3 savanes » à partir de 7 ans.

Nous espérons que le public répondra présent. >>>

UNE NOUVELLE ÉQUIPE AU TRAVAIL

Le nouveau Conseil Municipal des Jeunes, deuxième du nom, a été installé officiellement mercredi 26 juin. Les douze jeunes sont déjà au travail.

Le 30 novembre 2020, quelques mois après la constitution de la nouvelle assemblée municipale, était voté la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes. "Aujourd'hui, explique Sylvie Béziat-Ricard, adjointe en charge de la jeunesse, de l'éducation et de la citoyenneté, dans le contexte social et politique que nous vivons, cela apparaît comme une initiative indispensable à la transmission des valeurs républicaines et démocratiques à tous nos jeunes."

Le premier mandat de trois ans des douze premiers jeunes élus de la commune s'est achevé. Il y a eu du travail, de la réflexion, des rires, des visites sur le terrain, et surtout des projets réalisés : la tyrolienne à la Glacière, le tri sélectif dans les écoles et la mairie, des collectes solidaires, des moments partagés avec les plus anciens, etc.

Le rôle du CMJ est reconnu. Son implication aux côtés des adultes a fait l'unanimité.

Les conseillers municipaux jeunes ont tiré un bilan très positif de ces trois années : Nina : "On voit ses projets se réaliser, on est pris au sérieux." Quentin : "Ça a développé mon esprit citoyen". Axel : "On s'est sentis écoutés et on est contents d'avoir eu des idées qu'on a pu réaliser". Maxandre : "On a vécu une belle expérience."

Renouveler le CMJ a donc été une évidence. C'est ainsi qu'au mois de mars se sont portés candidats une vingtaine de jeunes de 8 à 12 ans. Les élections ont eu lieu les 2 et 3 mai et les douze nouveaux conseillers municipaux jeunes ont été installés lors d'une séance plénière à laquelle participaient de nombreux parents, les élus Henri Bédard, Sylvie Béziat-Ricard, Pascal Vilaton, Isabelle Chauprade, François Constantin et la directrice du service jeunesse de la mairie, Caroline Dubernet.



Installation officielle en salle du Conseil municipal



Les nouveaux élus ceints de l'écharpe tricolore

Manifestement fiers et motivés les nouveaux se retrouveront une fois par mois pour réfléchir et faire avancer leurs projets. La sacoche aux couleurs de la commune qui leur a été offerte servira à collecter les comptes-rendus des réunions de travail. Les jeunes élus

seront également invités à participer aux cérémonies officielles de la commune. Le premier rendez-vous est fixé au 14 juillet. Quoi de mieux pour s'initier aux valeurs de Liberté, Égalité, Fraternité et Laïcité, les quatre piliers de notre République.

CE 2



ÉMILIE DOMERCO



ANTTON CONSTANTIN



ALIÉNOR TRIADOU

CM 1



ÉLENA BRION



LOIC LAGARDE

CM 2



PETTAN CONSTANTIN

CM 2



LIAM CLARA LOPES



SPENCER LAGRÉOU



LÉO DUROU

6^e



MATHILDE GIUS



MAËL SAUGUET



MAËL DELLILE

DEMANDE D'URBANISATION FACILITÉE

Quelles autorisations pour quels travaux ? À quelles formalités sont soumis vos travaux et aménagements : création d'ouvertures, ajout d'une pergola, réalisation d'une extension, construction d'une piscine, édification d'une clôture et installation d'un portail... Où déposer votre dossier ? Ce guide peut vous aider à y voir plus clair avant de vous lancer dans les travaux.



LES ÉTAPES À SUIVRE

1

Contactez la mairie de la commune où se situe le projet avant toute demande d'autorisation d'urbanisme, afin de préciser les démarches, définir les contraintes et étudier sa faisabilité.

2

Téléchargez les formulaires Cerfa nécessaires au dépôt de votre demande d'autorisation sur service-public.fr

3

Déposer le dossier directement à la Mairie de la commune dans laquelle les travaux sont envisagés ou l'adresser par **courrier recommandé avec avis de réception**.

La procédure d'obtention d'une autorisation d'urbanisme est gratuite.

Le Grand Dax intervient exclusivement pour le compte des communes dans l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Je modifie l'aspect extérieur

- 01 Création d'ouverture **Déclaration préalable**
- 02 Pose de panneaux solaires **Déclaration préalable**
- 03 Rénovation de toiture **Déclaration préalable**
- 04 Installation de fenêtre de toit **Déclaration préalable**
- 05 Ravalement, peinture de façade **Déclaration préalable**
- 06 Construction d'une pergola **Déclaration préalable**

Je construis une annexe

- 07 Construction abri de jardin, local technique, Carport, ...
 - Moins de 5 m² de SP ou ES* **Aucune formalité**
 - Moins de 20 m² de SP ou ES* **Déclaration préalable**
 - Plus de 20 m² de SP ou ES* **Permis de construire**
- 08 Aménagement de garage en pièce habitable (avec ou sans modification de l'aspect extérieur) **Déclaration préalable**

*SP : Surface de Plancher ES : Emprise au Sol

Je réalise une extension

- 09 Construction pièce supplémentaire, véranda, terrasse couverte, ...

En zone urbaine (U)

- Moins de 40 m² de SP ou ES* **Déclaration préalable**
- Plus de 40 m² de SP ou ES* **Permis de construire**

Dans les autres zones (A, N, AU)

- Moins de 20 m² de SP ou ES* **Déclaration préalable**
- Plus de 20 m² de SP ou ES* **Permis de construire**

J'installe un portail ou une clôture

(à l'alignement ou en limite séparative)

- 10 Édification ou modification de la clôture **Déclaration préalable**
- 11 Création ou modification de l'accès **Déclaration préalable**

J'installe une piscine enterrée ou hors sol

- 12 De moins de 10 m² installée moins de 3 mois/an **Aucune formalité**
- De 10 à 100 m² sans couverture ou < 1,80 m **Déclaration préalable**
- De plus de 100 m² ou couverture > 1,80 m **Permis de construire**

BON A SAVOIR

Dans chacune des mairies du Grand Dax, le dépôt de dossier au format papier reste possible, mais leur instruction sera menée de manière dématérialisée.

Les porteurs de projet sont donc encouragés à utiliser LA PLATEFORME DE DÉPÔT EN LIGNE pour le dépôt de leurs autorisations.

Déposer une déclaration préalable ou un permis de construire en mairie ne vaut pas autorisation.

La non-déclaration des travaux expose les propriétaires à des poursuites devant les tribunaux compétents.

La commune a 1 mois pour délivrer une déclaration préalable, 2 mois si le projet se situe dans le périmètre des monuments historiques.

Le délai d'instruction d'un permis de construire peut varier de 2 à 5 mois en fonction des consultations nécessaires au projet.

Pour tout projet excédant 150 m² – création ou extension – vous avez obligation de faire appel à un architecte.

GRATUIT

La procédure d'obtention d'une autorisation d'urbanisme est gratuite. Le Grand Dax intervient exclusivement pour le compte des communes, dans l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme.

VOS DEMANDES D'AUTORISATION
D'URBANISME SUR

grand-dax.fr



Accessible

Le portail est ouvert
24h/24 et 7j/7



Rapide

Je n'ai plus besoin
de me rendre en mairie



Pratique

Je peux suivre la progression
de ma demande en ligne



Sécurisée

Mon compte est personnel
et confidentiel

GUIDE D'UTILISATION

DÉPOSEZ VOS DEMANDES
D'URBANISME EN LIGNE SUR
grand-dax.fr

24h/24
7j/7



À NOTER

Dans chacune des mairies du Grand Dax, le dépôt de dossiers au format papier reste possible, mais leur instruction sera menée de manière dématérialisée. Les porteurs de projet sont donc encouragés à utiliser LA PLATEFORME DE DÉPÔT EN LIGNE pour le dépôt de leurs autorisations.

Permis de construire
Permis d'aménager
Certificat d'urbanisme
Déclaration préalable ...



GRAND DAX
AGGLOMÉRATION



grand-dax.fr

(rubrique aménagement/urbanisme)

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement des Landes (CAUE)

Assistance gratuite des professionnels et
particuliers en matière d'architecture, d'urbanisme
et de paysage.

Tél. : 05 58 06 11 77 // contact@caue40.com

Plateforme habitat du Grand Dax

Assistance gratuite des propriétaires occupants
ou bailleurs en matière de travaux de rénovation
énergétique et d'accessibilité.

Tél. : 06 72 20 81 49

➤ FÊTES DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

5, 6 et 7 juillet.

Un week-end à inscrire dans votre agenda pour les Fêtes de Saint-Vincent-de-Paul.

Course à pied, zumba gratuite, concerts gratuits, aprèm des pitchouns gratuites, repas, tapas, huîtres....il y aura forcément une activité pour vous !

Vous aurez le plaisir d'encourager les coureurs, ou de courir, sur la Run'In Pouy sur les quartiers de la Chine, Tuc du Moulin, Arnaudin, Salomon, secteur du stade et du camping.

Toute l'équipe du Comité vous attend pour cette édition 2024 une nouvelle fois placée sous le signe de la convivialité! Bonnes fêtes à tous!



➤ TENNIS

Le tournoi annuel de tennis du SVPTC se tient du 27 juin au 13 juillet. Environ 150 matchs en 15 jours allant cette année jusqu'au niveau 4/6 !!!

L'accès au club est libre et gratuit, l'occasion pour tous de venir regarder les matchs, tout en profitant de la buvette et du snack, lieux incontournables pour apprécier toute la convivialité du club local !

N'hésitez pas à venir nous faire un petit bonjour et qui sait, passer un moment agréable autour de la petite balle jaune.



➤ KUZURE JUDO

Le 22 juin a eu lieu la traditionnelle fête du judo, à l'occasion de laquelle chaque cours montre un peu de ce qu'il fait: judo, taïso et circuit cardio training.

S'en est suivi le passage de ceinture des judokas, moment attendu par tous.

Cette saison, le club a compté pas moins de 99 licenciés, dont 56 enfants.

Jeune association Saint-Vincent-De-Paul Kuzure Judo se félicite de l'engouement grandissant des enfants pour le judo. Elle est fière de compter dans ses rangs, en plus des enfants qui découvrent notre sport et qui restent au sein du club, des ados engagés et des adultes qui, eux aussi, découvrent ou reprennent la discipline. Rendez-vous à la rentrée si, vous aussi, vous voulez découvrir le judo, le taïso ou vous dépasser au cardio-training.



➤ ÉLÈVES A LA PLAGE

Les élèves des classes de CM1-CM2 de mesdames Destanque, Larrouy et Partouche ont eu la joie de partir une semaine à Capbreton. Au programme de cette belle aventure: séances de sauvetage côtier, découverte du Beach Flags et de la course de relais, visite du Musée de l'Oralité et du Patrimoine, découverte d'un poste de secours, rencontre avec un pêcheur local, balade sur la plage de la Savane pour observer les bunkers de la Seconde Guerre Mondiale et promenade autour du lac d'Hossegor. Durant le séjour, les enfants se sont déplacés à vélo, deux roues dont le transport a été assuré le lundi matin par les agents municipaux et retour à l'école à la fin du séjour. Ce projet scolaire a été possible grâce à l'encadrement des maîtresses mais aussi de Mme Farthouat venue prêter main forte et à Théo, animateur mis à disposition par la municipalité.

À noter aussi une participation financière de l'APE, de la coopérative scolaire, et des municipalités de Saint-Vincent-de-Paul et Téthieu pour chaque enfant.



› BASKET

Encore une bien belle saison pour le club de basket local avec, entre autres, des U15 et U20 champions des Landes et une équipe 1 masculine qui monte en 2^e division régionale (RM2).



› JOUR DE LA NUIT

Depuis maintenant huit ans l'association le Jour de la Nuit de Saint-Vincent-de-paul renouvelle son programme chaque année pour que le spectateur ne se lasse pas. Cette année encore l'association débutera ses activités avant que la nuit tombe et cela dès 16 heures afin de mettre en place une programmation destinée à un plus jeune public. Rendez-vous samedi 5 octobre 2024 pour découvrir cette 8^e édition. (www.jourdelanuitsvdp.org)



› AGRAD'OC



Bal gascon du dimanche 24 mars au foyer rural



Participation aux animations à Dax le samedi 4 mai à l'occasion du passage de La Passem.



Concert de Los Cantaires d'Agrad'Òc dans l'église Saint-Vincent-de-Xaintes à Dax le mercredi 5 juin.

› AMIS DE L' ADOUR



Traditionnelle sortie de février en Cidrerie au Pays basque, qui connaît toujours un grand succès, deux bus nécessaires pour transporter tous les participants ! Toujours une belle journée de convivialité.

› SOUFFLE ET ÉNERGIE

L'association Souffle et Énergie pour la pratique du Qi gong continue son activité. Le but général est de faire circuler l'énergie dans le corps, le renforcer et le rendre plus souple. Cette pratique corporelle aide chacun à entretenir sa santé, sa vitalité et à trouver le calme intérieur.



› FÊTES DE BUGLOSE

Les présidents ainsi que toute l'équipe du Comité des fêtes de Buglose sont ravis de ce grand cru 2024. Nous adressons tous nos remerciements à la municipalité, élus et agents techniques pour leur aide, mais aussi à vous tous d'avoir répondu à nos invitations que ce soit au Ranch Labat pour le concours des raseteurs du Sud-Ouest challenge Christophe Corrhons remporté par Ander Wagner, pour notre repas du samedi pour lequel nous avons régalié plus de 500 convives, pour notre grande première du concours "éclats de talent" remporté par Caroline malgré les magnifiques prestations du Comité. Toutes les générations se sont retrouvées à la bodega pour danser et chanter. Sacrée ambiance. Nous n'oublions pas de remercier la classe d'avoir animé ces fêtes. Rendez-vous en 2025 pour de nouvelles festivités !



› CHASSE

L'association communale de chasse agréée organisera dimanche 1^{er} septembre à 12h à l'étang de la Glacière un repas servi par les chasseurs et préparé par le traiteur L' Auberge'in. Le repas sera animé par Acqs Canta. Menu 20€ : assiette d'entrée (melon, jambon, pâté sanglier, asperges), civet de chevreuil, sanglier mariné à la plancha, haricot paysan, fromage confiture, omelette norvégienne, pain, café et vin compris. Inscriptions à la maison de la chasse à Buglose les 10, 17, 22 et 28 août de 17 à 19 heures.

› BUGLOSE D'AUSCOPS



Un moment de convivialité.

› Liste Henri Bédât, « Ensemble, construisons demain »

Depuis le début de notre mandat, nous nous attachons à vous écouter pour équiper, entretenir, embellir notre cadre de vie.

Nous nous y étions engagés. Aussi quand le Conseil Municipal des Jeunes s'est prononcé en faveur de la construction d'un pumtrack, l'équipe majoritaire l'a votée. Certains le voyaient à la Glacière : IMPOSSIBLE ! Il faudrait abattre des arbres, bétonner et le classement en trames verte et bleue de ce lieu authentique ne le permet pas.

Nous avons fait le choix du site Moras qui retrouvera ainsi sa vocation au rassemblement familial : nous aménagerons les alentours avec bancs, tables, arbres, autres jeux.

L'arrêt de bus juste à côté, la proximité immédiate de l'école et du centre de loisirs pour l'apprentissage du vélo sont des atouts.

Le projet est lancé : rendez-vous cet automne !

Nous constatons que nos trois opposants voulaient rassembler mais n'ont réussi qu'à se diviser. Nous, les élus majoritaires autour d'Henri Bédât, restons garants de l'intérêt du plus grand nombre, d'une gestion financière rigoureuse, d'une protection de notre patrimoine et de notre environnement.

Nous avons toujours été transparents dans nos décisions, nos renoncements, et nous le resterons car c'est cela que vous souhaitez.

Notre commune est dynamique, animée, alors bel été à tous !

› Liste Jean-Jacques Lahontan, « Rassemblés pour agir »

Il est des jours où dire « non » n'est pas si aisé ! Donner son opinion doit rester un acte démocratique. Quand les orientations de l'équipe majoritaire ne sont pas en accord avec celles que nous avons définies dans notre programme, je m'exprime. J'ai toujours qualifié « la Glacière » de trait d'union de toutes les zones d'habitations de notre commune. Un lieu privilégié, familial et idéal à l'implantations d'installations de loisirs pour qu'elles soient accessibles à toutes et tous. Une identification qui doit rester notre priorité. Installer un pumtrack à l'extrémité de notre commune (anciennement la maison Moras) n'est pas raisonnable et encore moins social. Dépenser 12 600€ dans l'achat de nouveaux gobelets est pour moi un gaspillage d'argent public. Il n'y a rien d'économique et encore moins écologique. Jusqu'à présent, lorsqu'une association de notre commune avait besoin d'Ecocup pour une manifestation, la Communauté d'Agglomération du Grand Dax nous procurait des gobelets à titre gratuit. Les seules contraintes étaient d'aller les chercher propres et de les ramener sales. Trois week-ends festifs pour 26 800€, tel est le prix à payer d'escale à la glacière. Nos comités des fêtes, nos associations animent notre commune tout au long de l'année. Alors que notre budget est contraint, je m'oppose à un tel gaspillage d'argent public. C'est en toute transparence et humilité que je vous fais part de mes décisions. Soucieux, tout en faisant preuve d'abnégation, voilà pourquoi j'ai voté contre le budget proposé par la majorité municipale. Qualifié de « principal opposant » dans la lettre du maire, j'assume pleinement cette ligne de conduite qui consiste à défendre les intérêts de notre commune. Une opposition qui se veut constructive et non pas systématique.

› Corinne Labuxière et Claude Larroque « Vincentiens, nous aussi »

Le 28 mai 2024, lors du conseil municipal, nous avons exprimé le souhait de nous dissocier du groupe d'opposition « Rassemblés pour agir à Saint Vincent de Paul ». Pour que cela soit possible, il fallait voter au préalable, une modification du règlement intérieur ce qui a été fait à l'unanimité des personnes présentes et représentées. Pour la première fois, nous prenons donc officiellement la parole dans le Vincentien, sous le nom de « Vincentiens, nous aussi ».

Chacun dans des commissions différentes, nous travaillons au mieux vivre ensemble dans notre commune et n'hésitons pas à encourager toute initiative ou projet qui va dans ce sens. Si nous ne sommes pas d'accord, nous disons pourquoi et proposons une autre alternative. Un NON de notre part n'est jamais un calcul politicien, sujet à propagande ensuite. Nous ne sommes pas élus pour régler des comptes personnels, mais pour représenter et défendre nos valeurs. En avril 2024, comme chaque année, nous avons examiné le budget primitif de la commune et avons choisi de nous abstenir lors du vote, compte tenu d'un désaccord, car le choix de réaliser le « pumtrack » sur le site de Moras, site remarquable et décentralisé par rapport à tous les quartiers, ne nous semble pas judicieux.

Attentifs à vos besoins, à vos attentes et toujours à votre écoute, nous avons à cœur de représenter et défendre vos intérêts. N'hésitez pas à nous solliciter.

Nous souhaitons à tous les Vincentiens un très bel été en Fêtes à Buglose, au bourg et à La Glacière.

LA SEMAINE BLEUE REVIENT DU 30 SEPTEMBRE AU 4 OCTOBRE.

Cette année encore, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) propose aux aînés des animations variées pendant toute la semaine.

Pour les gourmands : un repas à l'étang de la Glacière avec le traiteur « le vieux Tachoures » avec une animation musicale «Tekema» sans oublier un atelier culinaire.

Pour les sportifs : Atelier relaxation, atelier de gymnastique à la Glacière, marche autour de l'étang, atelier Qi gong et découverte de la country...

Pour les joueurs : l'atelier jeux à l'espace jeunes et le goûter avec les enfants.



Vous retrouverez le programme complet sur le flyer avec les jours et les horaires, n'oubliez pas de vous inscrire !

> JUIN

> **JEUDI 27 au SAMEDI 13 JUILLET,**
Tournoi estival tennis

> JUILLET

> **LUNDI 1^{ER} au VENDREDI 12**
Camp d'été basket

> **VENDREDI 5, SAMEDI 6 ET DIMANCHE 7**
Fêtes de Pouy

> **VENDREDI 12 au DIMANCHE 28**
Escale à la Glacière

> **SAMEDI 20,**
Concours triplette, pétanque

> **DIMANCHE 28**
Bal, Amis de l'Adour

> AOUT

> **SAMEDI 31**
Forum des associations

> SEPTEMBRE

> **DIMANCHE 1^{ER}**
Repas de la chasse

> **JEUDI 5**
Concours doublette, pétanque

> **DIMANCHE 8**
Bal, Amis de l'Adour

> **SAMEDI 14**
Repas de quartier La Glacière

> **JEUDI 26**
Repas Amis de l'adour

> **DIMANCHE 29**
Marche don du sang

> **LUNDI 30 AU VENDREDI 4 OCTOBRE**
Semaine bleue

> OCTOBRE

> **SAMEDI 5**
Jour de la nuit, 8^e édition

> **DIMANCHE 13**
Saison culturelle vincentienne
OTXO DUO (occitan/basque)

> OCTOBRE (SUITE)

> **VENDREDI 18 au DIMANCHE 20**
Exposition Buglose d'auscops

> **VENDREDI 25**
Marche nocturne ACVV

> NOVEMBRE

> **SAMEDI 16**
Saison culturelle vincentienne
Théâtre du vide-poche Don Quichotte

> DECEMBRE

> **SAMEDI 7**
Concert Sainte Cécile

> **DIMANCHE 15**
Marché de Noël
Conte "1,2,3 savanes" pour petits et grands, à partir de 7 ans.

> **MARDI 31**
1^{er} de l'an par le Comité de Pouy

Escafe à la Glacière

DU 12 AU 28 JUILLET 2024

CONCOURS DE COCARDES
COURSE LANDAISE
CONCERTS

MARCHÉ GOURMAND & ARTISANAL
PIQUE-NIQUE GÉANT
FEU D'ARTIFICE
CINÉMA



JUILLET 12	MARCHÉ NOCTURNE
JUILLET 13	REPAS - SPECTACLE - CABARET
JUILLET 19	CONCOURS DE COCARDES
JUILLET 21	COURSE LANDAISE
JUILLET 27	REPAS - CONCERT
JUILLET 28	CINÉMA EN PLEIN AIR



GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

SOUVENIRS FM
Tous les tubes, tous les styles



Mairie ouverte du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h15 à 17h15.

73, rue du Pouy - 40990 Saint-Vincent-de-Paul

☎ : 05 58 89 91 55 @ : accueil@saintvincentdepaul.fr

Site : saintvincentdepaul.fr

📘 : comunedesaintvincentdepaul

📍 : saintvincentdepaul_40

PANNEAUPOCKET
"ma commune dans ma poche"

